



MUNICIPALITÉ DE
POINTE-LEBEL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité du village de Pointe-Lebel, tenue le 21 mai 2026, à 19 h, au 255, rue Granier, lieu ordinaire des sessions conformément au Code municipal du Québec, après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par ledit Code, en tel cas fait et pourvu à laquelle sont présents :

Les conseillers présents sont:

Mme Myriam Beaudin

Mme Cécile Roussel

Mme Marie-Josée Maltais

Mme Josée Gagnon

Mme Joanie Tremblay

M. Stéphane D'Amours

ET :

Mme Lise Arsenault, mairesse

Mme Annie Métivier, inspectrice en bâtiment

Le conseiller absent est:

Aucun

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Lise Arsenault et Mme Annie Métivier, inspectrice en bâtiment

1. Ouverture de la séance et validation du quorum
2. Nomination de la présidence et du secrétaire de l'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour et vérification de l'avis de convocation
4. Mot de la mairesse
5. **RÉSOLUTIONS**
 - 5.1 Délégation des pouvoirs de la trésorerie en absence du directeur général et greffier trésorier
6. Affaire nouvelle
7. Période de questions
8. Levée de la séance



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VALIDATION DU QUORUM

Mme Lise Arsenault, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h01 et vérifie le quorum.

2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

RES. : 2026-05-136

Il est proposé par la conseillère Mme Cécile Roussel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter Mme Annie Métivier, inspectrice en bâtiment, comme secrétaire d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

RES. : 2026-05-137

Il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point "Affaires nouvelles" demeure fermé et que l'ordre du jour, tel que présenté par la mairesse Mme Lise Arsenault, soit accepté.

4. MOT DE LA MAIRESSE

Aucun

5. RÉOLUTIONS

5.1 DÉLÉGATION DES POUVOIRS DE LA TRÉSORERIE EN ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER

RES. : 2026-05-138

CONSIDÉRANT QUE	l'absence du directeur général et greffier-trésorier;
CONSIDÉRANT QUE	le directeur général exerce également la fonction de greffier-trésorier;
CONSIDÉRANT	l'acceptation de la technicienne comptable;
CONSIDÉRANT	les échanges avec le syndicat en vue de la rédaction d'une lettre d'entente;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'AUTORISER	la délégation des pouvoirs de la trésorerie à Mme Sonia Beaudin, technicienne comptable, conditionnellement à la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat;



ET QUE

Mme Sonia Beaudin soit autorisée à signer conjointement avec la mairesse ou le maire suppléant, tous les effets bancaires et documents pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Lebel;

ET QUE

la mairesse, Mme Lise Arsenault, soit autorisée à signer la lettre d'entente entre le syndicat et la Municipalité de Pointe-Lebel.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Point fermé.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Seules les questions portant sur l'ordre du jour ont été entendues et des réponses ont été fournies séance tenante.

8 LEVÉE DE LA SÉANCE

RES. : 2026-05-139

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à la levée de la séance, il est 19h11 le 21 mai 2026

Lise Arsenault
Mairesse

Annie Métivier
Inspectrice en bâtiment

Je, Lise Arsenault mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lise Arsenault
Mairesse